



GROUPE SPECIAL SUR L'ARTICLE 13
Troisième session
Genève, 16-18 décembre 1996

RAPPORT DU GROUPE SPECIAL SUR L'ARTICLE 13
SUR LES TRAVAUX DE SA TROISIEME SESSION,
TENUE A GENEVE DU 16 AU 18 DECEMBRE 1996

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. OUVERTURE DE LA SESSION (Point 1 de l'ordre du jour)	1 - 2	3
II. QUESTIONS D'ORGANISATION (Point 2 de l'ordre du jour)	3 - 9	3
A. Adoption de l'ordre du jour	3	3
B. Election des membres du bureau autres que le Président	4	4
C. Organisation des travaux de la session	5 - 6	4
D. Organisation des travaux des sessions futures .	7	4
E. Participation	8	4
F. Documentation	9	4

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
III. EXAMEN DES PROPOSITIONS DES PARTIES (Point 3 de l'ordre du jour)	10 - 15	5
A. Portée du mécanisme envisagé	12 - 13	5
B. Eléments de la procédure	14 - 15	5
IV. CONCLUSIONS SUR LE POINT 3	16	5
V. RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE LA SESSION (Point 4 de l'ordre du jour)	17 - 18	6

Annexes

I. DOCUMENTS PRESENTES AU GROUPE SPECIAL SUR L'ARTICLE 13 A SA TROISIEME SESSION		7
II. ELEMENTS		8

I. OUVERTURE DE LA SESSION

(Point 1 de l'ordre du jour)

1. La troisième session du Groupe spécial sur l'article 13 (ci-après dénommé "AG13") a eu lieu au Palais des Nations, à Genève, du 16 au 18 décembre 1996.

2. Le Président de l'AG13, M. Patrick Széll, a ouvert la session le 16 décembre 1996. Il a souhaité la bienvenue aux participants en notant que l'AG13 avait achevé sa première année de travail, qui a consisté surtout en activités préparatoires. Il a rappelé les nombreux apports à l'AG13, notamment les réponses au questionnaire sur l'établissement d'un processus consultatif multilatéral, la synthèse de ces réponses et la réunion-débat de la deuxième session. Il a noté aussi que l'AG13 avait été prié par la Conférence des Parties, à sa deuxième session, de poursuivre ses travaux, lesquels pourraient, si nécessaire, se prolonger au-delà de la troisième session de la Conférence des Parties. A propos du lien entre les travaux de l'AG13 et ceux du Groupe spécial du Mandat de Berlin (AGBM), le Président a fait observer que l'une des principales tâches de l'AG13 serait de décider du caractère du régime. Enfin, il a rappelé aux Parties qu'elles entraient désormais dans la phase importante des délibérations de fond.

II. QUESTIONS D'ORGANISATION

(Point 2 de l'ordre du jour)

A. Adoption de l'ordre du jour

(Point 2 a) de l'ordre du jour)

3. A sa première séance, le 16 décembre, l'AG13 a adopté l'ordre du jour ci-après :

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation :
 - a) Adoption de l'ordre du jour;
 - b) Election des membres du bureau autres que le Président;
 - c) Organisation des travaux de la session;
 - d) Organisation des travaux des sessions futures.
3. Examen des propositions des Parties :
 - a) Portée du mécanisme envisagé;
 - b) Eléments de la procédure.
4. Rapport sur les travaux de la session.

B. Election des membres du bureau autres que le Président

(Point 2 b) de l'ordre du jour)

4. A la lère séance de l'AG13, le Président a informé le Groupe qu'un accord avait été atteint à la suite des consultations tenues par le Président de la Conférence des Parties au sujet de l'élection des membres du bureau autres que le Président du Groupe. M. Victor Chub (Ouzbékistan) a été désigné comme vice-président et M. Andrej Kranjc (Slovénie) comme rapporteur. L'AG13 a élu ces membres du bureau et le Président les a félicités au nom du Groupe.

C. Organisation des travaux de la session

(Point 2 c) de l'ordre du jour)

5. A la lère séance, le 16 décembre, le Président a rappelé que des services de conférence seraient disponibles tous les jours pour une séance le matin et une séance l'après-midi, des services d'interprétation étant assurés de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures. L'AG13 a convenu d'adopter le calendrier des travaux proposé dans le document FCCC/AG13/1996/3 à l'annexe II.

6. L'AG13 a décidé d'admettre les nouvelles organisations intergouvernementales et non gouvernementales dont la demande avait été examinée minutieusement par le secrétariat, sur la base des dispositions de l'article 7.6 de la Convention, sans préjudice des mesures que la Conférence des Parties pourrait prendre ultérieurement.

D. Organisation des travaux des sessions futures

(Point 2 d) de l'ordre du jour)

7. A la lère séance, le 16 décembre, le Président a exposé les résultats des délibérations du bureau de la Conférence des Parties sur le calendrier des réunions des organes de la Convention. Il a rappelé que l'AG13 souhaitait éviter les chevauchements entre ses sessions et celles de l'AGBM. La quatrième session de l'AG13 aura lieu du 25 au 28 février 1997 à Bonn et sera suivie d'une session organisée du 28 juillet au 7 août 1997 à Bonn également.

E. Participation

8. La liste des participants à la troisième session de l'AG13 figure dans le document FCCC/1996/INF.5.

F. Documentation

9. Les documents dont était saisi l'AG13 à sa troisième session sont énumérés dans l'annexe I.

III. EXAMEN DES PROPOSITIONS DES PARTIES

(Point 3 de l'ordre du jour)

10. Une discussion générale sur les propositions des Parties a eu lieu à la première séance de l'AG13, le 16 décembre 1996. Des déclarations ont été faites par les représentants de 11 Parties, dont une parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, et une autre au nom de l'Union européenne et de ses Etats membres.

11. Le Président a présenté une liste d'éléments possibles en vue de leur examen par l'AG13 dans son étude de toutes les questions relatives à la conception d'un processus consultatif multilatéral, sous quatre rubriques : caractéristiques, fonctions, arrangements institutionnels et procédures d'un tel processus. Il a été convenu que ces éléments seraient une base utile pour organiser les délibérations de fond du Groupe pendant la session.

A. Portée du mécanisme envisagé

1. Délibérations

12. L'AG13 a examiné cette question à ses deuxième et troisième séances, les 16 et 17 décembre. Des déclarations ont été faites par les représentants de 23 Parties, dont une parlant au nom de l'Union européenne et de ses Etats membres.

2. Conclusions

13. Les conclusions sur ce point figurent plus bas au paragraphe 16.

B. Eléments de la procédure

1. Délibérations

14. L'AG13 a examiné cette question à sa quatrième séance, le 17 décembre. Des déclarations ont été faites par les représentants de 19 Parties, dont une parlant au nom de l'Union européenne et de ses Etats membres. Une déclaration a de plus été faite par un observateur d'une organisation non gouvernementale.

2. Conclusions

15. Les conclusions sur ce point figurent plus bas au paragraphe 16.

IV. CONCLUSIONS SUR LE POINT 3

16. Sur la base d'une proposition du Président, l'AG13, à sa cinquième séance, le 18 décembre :

a) A réaffirmé que les travaux du Groupe, dans son étude de toutes les questions relatives à l'établissement d'un processus consultatif multilatéral et à sa conception, doivent se situer dans le cadre fixé par l'article 13 de la Convention;

b) A noté que les éléments énumérés à l'Annexe II sont indiqués sans préjudice de toute décision sur l'établissement d'un processus consultatif multilatéral. Les éléments, qui à ce stade reflètent les points soulevés plutôt que les domaines de convergence ou de divergence, formeront une base de discussion pour le Groupe à sa quatrième session;

c) A invité les Parties à soumettre toutes autres propositions qu'elles pourraient envisager, en particulier concernant les éléments énumérés à l'Annexe II, et a prié le secrétariat de publier les propositions reçues à la date du 15 février 1997 dans un document MISC, conformément à l'usage, de sorte qu'elles soient disponibles à la quatrième session.

V. RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE LA SESSION

(Point 4 de l'ordre du jour)

17. A la 5ème séance, le 18 décembre, le Rapporteur a présenté le projet de rapport de la session (FCCC/AG13/1996/L.1). L'AG13 a examiné et adopté ce document et a prié le Rapporteur de compléter le rapport, sous la conduite du Président et avec le concours du secrétariat, en tenant compte des délibérations du Groupe, des conclusions de l'examen du point 3 de l'ordre du jour et de la nécessité d'apporter des corrections d'ordre rédactionnel.

18. Après avoir remercié les participants de leur coopération constructive, le Président a prononcé la clôture de la troisième session de l'AG13.

Annexe I

DOCUMENTS PRESENTES AU GROUPE SPECIAL SUR L'ARTICLE 13
A SA TROISIEME SESSION

Documents établis pour la session

- FCCC/AG13/1996/3 Ordre du jour provisoire annoté
- FCCC/AG13/1996/L.1 Projet de rapport du Groupe spécial sur l'article 13
sur sa troisième session

Autres documents présentés à la session

- FCCC/AG13/1996/1 Questionnaire sur la mise en place d'un processus
consultatif multilatéral au titre de l'article 13 :
synthèse des réponses
- FCCC/AG13/1996/2 Rapport du Groupe spécial sur l'article 13 sur les
travaux de sa deuxième session, tenue à Genève
le 10 juillet 1996
- FCCC/AG13/1996/MISC.1
et Add.1 Responses to questionnaire relating to the
establishment of a multilateral consultative process:
submissions by Parties and non-parties
- FCCC/AG13/1996/MISC.2
et Add.1 Responses to questionnaire relating to the
establishment of a multilateral consultative process:
submissions by intergovernmental and non-governmental
bodies
- FCCC/CP/1995/7
et Add.1 Rapport de la Conférence des Parties sur les travaux
de sa première session, tenue à Berlin du 28 mars
au 7 avril 1995
- FCCC/CP/1996/15
et Add.1 Rapport de la Conférence des Parties sur les travaux
de sa deuxième session, tenue à Genève du 8
au 19 juillet 1996

Autres documents disponibles à la session pour référence

- A/AC.237/59 Examen de la mise en place d'un processus consultatif
multilatéral pour le règlement des questions relatives
à l'application de la Convention (article 13)
- A/AC.237/MISC.46 Consideration of the establishment of a multilateral
consultative process for the resolution of questions
regarding implementation (Article 13): submissions from
delegations relating to Article 13
- FCCC/CP/1995/MISC.2 Consideration of the establishment of a multilateral
consultative process for the resolution of questions
regarding implementation (Article 13): a review of
selected non-compliance, dispute resolution and
implementation review procedures

Annexe II

ELEMENTS

[1] Caractéristiques

- . Comment nous envisageons de définir l'expression "processus consultatif multilatéral" :
 - . caractère (de facilitation, coopératif, transparent, simple, non confrontational, non juridictionnel, rapide)
 - . objectif (trouver les solutions, fournir une assistance aux Parties, promouvoir le respect des dispositions de la Convention, favoriser l'entente, empêcher des conflits de surgir)
 - . compétence (traiter de questions juridiques, économiques, sociales, techniques, environnementales, exclure/inclure les questions scientifiques et technologiques)
 - . application (facultatif, obligatoire)
 - . évolution (stable, dynamique)

[2] Fonctions

- . Comment nous envisageons de définir l'expression "questions concernant l'application" :
 - . consultatif ou de supervision (avis et soutien, faciliter l'application, examen du respect des dispositions, promouvoir celui-ci, service d'assistance)
 - . spécifique ou général (comportement des Parties, clarifier l'interprétation, clarifier les questions)
 - . domaines de compétence larges ou étroits (communications, obligations, problèmes)
 - . relations (avec les autres organes, processus et articles de la Convention; éviter les doubles emplois)

[3] Arrangements institutionnels

- . mise en place (nouvelle institution ou organes existants)
- . nature - comité/panel (ad hoc/permanent, rapporteur)
- . mandat
- . Composition limitée/non limitée (représentation géographique équitable, autres bases)
- . constitution - représentants de gouvernements/experts (liste, représentants qui sont des experts, représentants du SBSTA/SBI/GIEC, à titre personnel ou officiel)
- . combinaison de ce qui précède (à plusieurs niveaux)

[4] Procédures

- . quel organe commanderait le processus (Conférence des Parties, SBI, autre)
- . comment les questions seraient-elles examinées (Parties, SBI, Conférence, secrétariat)
- . quel serait le résultat/produit (recommandations au SBI/à la Conférence)
- . fréquence des délibérations
- . comment le processus serait-il mis en place (décision de la Conférence, amendement)
